

**UNEP****PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

11 Mai 2015
Français
Original : Anglais

Douzième réunion des Points focaux pour les Aires spécialement protégées

Athènes, Grèce, 25-29 Mai 2015

Point 9 de l'ordre du jour : Conservation des écosystèmes**9.4. Activités relatives à l'élaboration des inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation****Projet de programme de travail relatif aux listes de référence des types d'habitats en Méditerranée**

Pour des raisons écologiques et économiques, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué à la réunion. Les délégués sont invités à se munir de leur exemplaire aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etats, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée(PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'activités régionales des Aires spécialement protégées (CAR/ASP) : Atef OUERGHI, Chargé du Programme de conservation des écosystèmes et des données.

Projet de programme de travail relatif aux listes de référence des types d'habitats en Méditerranée

Introduction:

Le Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et le Plan d'action pour la Protection du milieu marin et le développement durable des aires côtières de la Méditerranée (PAM Phase II), adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de 1995, comprennent des dispositions relatives à la préparation des inventaires des habitats aux plans national et régional.

Le niveau d'informations relatives aux habitats et aux espèces d'intérêt méditerranéen qui sera atteint au cours de ces prochaines années, sera un élément clef pour le succès de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. A cet égard, l'amélioration quantitative et qualitative du niveau d'information atteint dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments devra être considérée comme indicateur de leur performance. Dans ce cadre et suite à une disposition spécifique de la Phase II du PAM en vue de préparer les inventaires conformément à des critères communs, les Parties contractantes ont adopté, lors de leur 10^{ème} réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les critères relatifs à l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Ces critères énoncent que "les informations relatives à chaque site inventorié seront compilées conformément à un format standard, qui sera approuvé par les Parties sur proposition du Centre. Ces informations devront inclure mais sans pour autant s'y limiter, les domaines spécifiés dans l'Annexe I de ces mêmes critères " (Art. 7).

A cet effet, un formulaire standard de saisie des données (FSD) a été conçu comme outil d'inventaire opérationnel à la disposition des autorités nationales compétentes. Il est conçu afin de couvrir les champs d'information détaillés dans l'Annexe aux critères et les critères spécifiques pour l'évaluation de l'importance du site pour les habitats et les espèces (Art. 4, 5 et 6 des Critères).

Ces Critères prévoient également l'établissement d'une liste de référence des types d'habitats naturels marins et côtiers, en s'appuyant sur un modèle de classification. Un modèle de classification des types d'habitats marins de Méditerranée, de même qu'une liste de référence des types d'habitats ont été adoptés en 1999. Cette liste complète les outils similaires dans le cadre de la Convention de Berne, de la Convention de Bonn, de la Convention de Ramsar, des Directives de la CE Habitats et Oiseaux et d'autres instruments pertinents.

N'étant ni complètes ni systématiques, les connaissances sur la biodiversité méditerranéenne ne peuvent être considérées comme satisfaisantes. Les lacunes en termes de connaissances sont, en fait, évidentes, au niveau des populations (diversité génétique), des espèces et des communautés/habitats. Un inventaire plus complet et intégré des habitats méditerranéens serait extrêmement utile, du fait qu'il identifierait les sites les plus critiques de biodiversité. Cet inventaire devra être appuyé par une cartographie de la répartition spatiale des habitats (en s'appuyant sur l'utilisation de technologies innovantes d'informations et de cartographie, mais traitées de façon conviviale, afin qu'elles soient facilement accessibles tant aux décideurs qu'aux gestionnaires), de même que par la compilation d'une liste des espèces associées à chaque habitat. En outre, des programmes de surveillance à long terme devraient être mis en place afin de définir la variabilité temporelle de l'abondance, de la biomasse et d'autres

variables des peuplements dans les habitats sensibles. Ceci pourrait être réalisé par le biais de la mise en œuvre du programme intégré de surveillance et d'évaluation, dans le cadre du processus d'EcAP.

Au cours du dernier symposium sur les principaux habitats marins, tenu à Portoroz du 27 au 31 octobre 2014, il est apparu clairement qu'il convenait d'amender, de discuter et de proposer l'intégration de nouveaux faciès dans la Liste d'Habitats de la Convention de Barcelone.

Il a été rappelé qu'en dépit de l'émergence de nouveaux indicateurs pour comparer l'état écologique ou les pressions sur ces habitats, l'évaluation s'appuyait souvent, en raison de l'absence de ressources suffisantes, uniquement sur un avis d'expert. De même, plusieurs participants ont souligné l'absence considérable de données cartographiques sur ces habitats (végétation et coralligène) notamment en ce qui concerne le sud-est de la Méditerranée.

Suggestions relatives aux actions du CAR/ASP concernant les Listes de référence des types d'habitats en Méditerranée

Il est recommandé que le CAR/ASP oriente ses actions au cours des deux prochaines années vers les activités suivantes :

- Evaluer les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation ;
- Apporter une plus grande assistance aux pays pour l'utilisation du FSD et renforcer leurs capacités en termes de cartographie, surveillance et évaluation de l'état des habitats marins dans le cadre de l'EcAP ;
- Actualiser la liste de référence des types d'habitats naturels marins et côtiers ;
- Assurer une meilleure harmonisation de la liste de référence des types d'habitats naturels marins et côtiers avec les autres outils similaires, notamment ceux qui sont liés à Natura 2000 et EUNIS ;
- Mieux développer MedGIS et travailler en étroite collaboration avec les Points focaux pour les ASP afin de l'alimenter en données, et cartographier à l'aide de SIG les principaux habitats marins (herbiers de posidonie et coralligène) à l'horizon 2017 ;
- Améliorer le partenariat avec les acteurs de la région concernés par la collecte et la diffusion d'informations pertinentes relatives à la conservation des principaux habitats marins.